



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

COMMUNE DE

WARLUS

BIENVENUE DANS NOTRE VILLAGE



SITE INTERNET : warlus.fr

Facebook : Warlus Mon Village



03 21 58 20 71



commune-de-warlus@orange.fr



SOMMAIRE

<i>Le mot de Madame le Maire</i>	<i>Page 3</i>
<i>Le Village : données géographiques, Données administratives et population</i>	<i>Page 4</i>
<i>La Mairie, les permanences</i>	<i>Page 5</i>
<i>Le Conseil Municipal, les élus, les référents sécurité Franquillité du voisinage</i>	<i>Pages 6/7 Page 7</i>
<i><u>Les services :</u></i>	
<i>Les fournisseurs d'électricité, d'eau, la fibre</i>	<i>Page 8</i>
<i>L'élimination des déchets</i>	<i>Page 9</i>
<i>La boîte à livres, le boulodrome</i>	<i>Page 10</i>
<i>Les activités d'entretien et de maintien en forme</i>	<i>Page 11</i>
<i>Micro-crèche, école, transports</i>	<i>Pages 12/13</i>
<i>Centre aéré, informations jeunesse</i>	<i>Page 13</i>
<i>Histoire et patrimoine</i>	<i>Page 14</i>
<i>Le Plan local d'urbanisme, travaux, clôtures, Taille des haies et végétaux</i>	<i>Pages 15/16</i>
<i>Les commerces (ambulants, distributeurs)</i>	<i>Page 16</i>
<i>Professionnels de santé, activités professionnelles</i>	<i>Page 17</i>
<i>Warlus Loisirs Animation, Les manifestations communales, Salle polyvalente</i>	<i>Page 18</i>
<i>Un défibrillateur à l'extérieur de la salle</i>	<i>Page 18</i>
<i>Un village connecté : Site Internet</i>	<i>Pages 19/20</i>
<i>Un village connecté : Page Facebook</i>	<i>Page 20</i>

Madame, Monsieur,

Le Conseil Municipal et moi-même sommes heureux de vous souhaiter la bienvenue dans notre village. Si vous avez choisi de vivre parmi nous, c'est que vous aimez la campagne.

Comme vous pourrez le constater, cette ruralité, malgré l'éloignement - tout relatif d'ailleurs - des principaux commerces et services a de multiples avantages. La nature, la tranquillité, le bien-être et la solidarité des habitants font de notre commune un village où chacun se sent bien.

Nous avons souhaité réaliser ce fascicule pour vous décrire sommairement ses particularités, les services qui vous sont offerts localement, son patrimoine et les principaux évènements qui participent à l'animation de la vie communale.

Les élus, rappelons-le, sont au service de tous, dans l'intérêt général et cultivent leur disponibilité envers l'ensemble des habitants, comme ils l'ont déjà démontré par le passé à plusieurs reprises.

Warlus est aussi un village connecté avec un site internet et une page Facebook que vous avez peut-être déjà découverts.

Ce livret n'a d'autre but que de faciliter votre intégration parmi nous, en vous rappelant les diverses démarches à réaliser lors de votre installation et en vous faisant découvrir succinctement les différents aspects de la vie dans notre village. Bien entendu ce n'est qu'un début et nous souhaitons que vous et votre famille puissiez participer pleinement à la vie communale.

Le Maire

Catherine Libessart



Le village

Warlus est une commune rurale située au croisement des routes départementales 59 et 62, à une dizaine de kilomètres d'Arras et dont le territoire s'étend sur 543 hectares. Sa population au recensement de 2018 est de 377 habitants. Le pic de population se situe au XIX^{ème} siècle avec 436 habitants et la population la plus faible au siècle dernier avec 221 habitants. Elle s'est stabilisée depuis 1990 (385 habitants cette année-là). Sa densité est de 69 habitants au km².

Au 20 Juin 2021, on dénombre 331 électeurs inscrits sur les listes électorales. **N'oubliez pas d'effectuer votre changement de bureau de vote, pour pouvoir voter à Warlus, et de vous présenter en mairie avec votre livret de famille.**

Le code INSEE de la commune est 62 878

Le code postal : 62123 (Bureau de poste de Beaumetz-les-Loges)

Administrativement, Warlus appartient à la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (96 communes pour 33 244 habitants en 2016), au canton d'Avesnes-le-Comte (38 426 habitants en 2018 pour 108 communes) et à l'arrondissement d'Arras (1^{ère} circonscription du Pas-de-Calais).

Dénomination des voies du village :

- Rue d'Agnez
- Rue d'Arras
- Rue de la Bassure
- Rue de Berneville
- Rue du château
- Rue de l'église
- Le Petit Clos
- Impasse de La Place
- Rue de St Omer
- Allée des saules
- Rue des tourelles
- Le Vert Bocage
- Rue de Wanquetin



La Mairie

Le secrétariat de Mairie, assuré par Madame Martine ACCART, est ouvert au public deux fois par semaine :

- Le lundi de 17 heures à 19 heures
- Le jeudi de 16 heures 30 à 18 heures 30

Madame le Maire et ses adjoints sont présents en Mairie le lundi de 17 à 19 heures. Mais il est également possible de solliciter un rendez-vous du lundi au vendredi de 17 heures à 19 heures avec Madame le Maire ou l'un des adjoints. Quel que soit le sujet que vous souhaitez aborder, il est préférable de prendre rendez-vous en indiquant le motif de l'entrevue souhaitée, de façon à nous permettre de mieux préparer le dossier éventuellement, ou à effectuer des recherches préalables pour vous apporter une réponse satisfaisante.

Il est toujours possible de contacter le secrétariat au **03 21 58 20 71** même en dehors des heures de permanence, et de laisser un message sur la boîte vocale au même numéro, ou d'envoyer un mail à l'adresse :

commune-de-warlus@orange.fr

Par ailleurs, l'employé communal, Monsieur Victor SENEZ, est chargé de l'entretien courant des bâtiments et du domaine public extérieur. Il participe à l'embellissement et au fleurissement de la commune.

LES ELUS DU 15 MARS 2020 – INSTALLATION DU 24 MAI 2020



Catherine LIBESSART
Maire



Michel TRUFFIER
Premier Adjoint



Christian SENEZ
Deuxième Adjoint



Sandrine RICHE
Conseillère



Guillaume RAVELLI
Conseiller



Sébastien FAVRE
Conseiller



Antonino SARACINO
Conseiller



Benoît DUHAMEL
Conseiller



Bérangère TLILI
Conseillère



Martial FONTAINE
Conseiller



Joël BOLIN
Conseiller

Fonction	Prénom Nom	Adresse
Maire	Catherine LIBESSART	37 rue d'Agnez
Adjoints	Michel TRUFFIER Christian SENEZ	11 allée des saules 1 rue d'Agnez
Conseillères	Sandrine RICHE Bérandère TLILI	1 impasse du Vert Bocage 10 rue de St Omer
Conseillers	Joël BOLIN Benoit DUHAMEL Sébastien FAVRE Martial FONTAINE Guillaume RAVELLI Antonino SARACINO	9 Le Petit Clos 2 rue de Wanquetin 1 rue de l'église 5 bis rue de Berneville 16 rue de Berneville 15 rue d'Arras

Sur le [site internet](#) de la commune onglet **La commune**, rubrique **Le conseil municipal**, vous trouverez les différentes commissions, ainsi que les représentants et délégués de la commune auprès de divers organismes.

Référents Sécurité Routière

Soucieux de la sécurité de l'ensemble des habitants, le Conseil Municipal recherche constamment des solutions pour aménager les installations, faire respecter la limitation de vitesse dans le village et améliorer le respect de la signalisation routière. Des radars pédagogiques ont ainsi été implantés à chaque entrée du village et la rénovation des RD 59 et 62 permettra de revoir globalement la signalisation routière. Les référents Sécurité Routière sont :

Guillaume RAVELLI-DAMIOLI, conseiller et Christian SENEZ, adjoint.

Tranquillité du voisinage

L'article R 1334-31 du code de la santé publique stipule : « Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé »

Pour le respect de chacun, il est préconisé de réaliser tous les travaux nécessitant l'utilisation d'outils tels que tondeuses à gazon, motoculteurs, taille-haies, tronçonneuses, scies circulaires, perceuses, raboteuses ou tous dispositifs bruyants, dans des créneaux horaires **ne dépassant pas 19 heures en semaine**.

Le dimanche et les jours fériés, il conviendra d'effectuer ces travaux uniquement dans la tranche horaire de 10 heures à 12 heures.

Un arrêté municipal a été pris en ce sens le 9 Juillet 2020 et transmis à la gendarmerie. Si **pour des raisons très exceptionnelles**, ces dispositions ne peuvent être respectées, il est préférable d'en avertir préalablement les voisins.

Les services

N'oubliez pas de contacter les fournisseurs d'eau et d'électricité :

- Soit pour le raccordement et l'installation d'un compteur lorsqu'il s'agit d'une habitation nouvellement construite.
- Soit pour transférer les contrats d'abonnements et relever les index des compteurs si vous arrivez dans une maison antérieurement occupée.

Attention : **ENEDIS** (<https://espace-client-collectivites.enedis.fr/web/espace-collectivite/home>) pour l'électricité ou **NOREADE** pour l'eau, n'interviennent que sur la partie publique du réseau jusqu'au compteur inclus. Si le problème concerne l'installation privée à partir du compteur jusqu'à l'habitation, vous devez faire intervenir un artisan à vos frais (sauf si vous avez une assurance couvrant ce risque).

L'eau

La distribution de l'eau potable est assurée par **NOREADE**, la régie du SIDENSIAN (Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord – Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord). Pour tout problème concernant votre branchement d'eau, il convient de **s'adresser à leurs services :**

Accueil technique pour renseignements, interventions et rendez-vous :

Bureaux ouverts du lundi au vendredi, de 8 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures **Téléphone : 03 27 99 80 20** **Mail : www.noreade.fr**

Pour toute intervention en urgence et en dehors des horaires ci-dessus, **un service d'astreinte** 24 heures/24 et 7 jours/7 est joignable au : **06 87 69 41 78**

Dans tous les cas, vous munir de votre dernière facture pour indiquer les références de votre contrat.

Qualité de l'eau : La Direction de la Sécurité Sanitaire et de la Santé Environnementale effectue régulièrement des contrôles de la qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine (en principe deux fois par an).

Les résultats sont portés à la connaissance de la population soit par le biais du Bulletin Municipal, soit sur le site internet de la commune (warlus.fr - onglet **vie pratique** - rubrique **l'eau**).

La fibre

En raison de la diversité des opérateurs intervenant en matière de télécommunications et d'internet, il est recommandé aux habitants de se référer au contrat qu'ils ont signé et de **faire appel à leur fournisseur d'accès** pour régler tout dysfonctionnement. La société **CAP FIBRE**, entreprise de service

public, qui a déployé le réseau, n'intervient qu'en cas de dommage sur les installations extérieures du réseau, en relation avec **AXIONE**.

Contact : **0 800 159 162**

L'élimination des déchets

Le Syndicat Mixte Artois Valorisation (SMAV) couvre les communes de la Communauté Urbaine d'Arras, de la Communauté de Communes Sud Artois et de notre Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

Le tri demandé aux habitants est donc uniforme sur l'ensemble des territoires couverts : papiers et emballages recyclables dans les conteneurs à couvercle jaune et ordures ménagères dans les conteneurs gris.

Pour notre commune, le jour de collecte est le jeudi : chaque semaine pour les ordures ménagères et le jeudi des semaines paires pour les déchets recyclables. La collecte s'effectuant assez tôt, il est préférable de sortir sa poubelle la veille. La collecte est également assurée les jours fériés, **sauf le 1^{er} Janvier**.

Pour le verre, deux récupérateurs sont installés dans la commune : l'un près de la mairie, impasse de la Place, et l'autre sur le bord de l'ancienne rue d'Arras. Il est demandé de respecter le tri et de ne pas laisser de détritrus autour de ces conteneurs comme d'ailleurs sur l'ensemble de la commune.

En effet, **les déchèteries du SMAV** de l'ensemble des communes relevant de ce syndicat, sont **toutes** à la disposition de l'ensemble des habitants des trois communautés de communes précitées.

Les déchèteries les plus proches sont à Dainville et Rivière, en attendant la réouverture de celle d'Avesnes le Comte. Elles sont ouvertes aux jours et horaires habituels, qu'il est possible de consulter sur les sites internet concernés.

Il existe donc des solutions adaptées pour chaque type de déchets, sans qu'il soit besoin de « s'en débarrasser » n'importe où et n'importe comment. Nous faisons régulièrement appel au civisme des habitants pour préserver le cadre de vie auquel chacun a droit dans un environnement excluant les dépôts sauvages de déchets.

Pour **les jours et horaires d'ouverture des déchèteries**, vous pouvez consulter les sites internet suivants :

Voir **toutes les déchèteries** : <https://www.snav62.fr/les-decheteries/>

Déchèterie de **Rivière** ouverte les lundi mercredi samedi et dimanche matin :

<https://www.snav62.fr/les-decheteries/riviere/>

Déchèterie de **Dainville** ouverte tous les jours et le dimanche matin

<https://www.snav62.fr/les-decheteries/dainville/>

La boîte à livres



Cette boîte a été installée sur le mur de briques côté atelier, sous le préau de l'entrée de la salle polyvalente. Cette solution permet de la laisser à l'abri des intempéries.

La grille donnant accès à la salle polyvalente n'étant pas fermée à clé, chacun peut venir sans difficulté pour déposer ou échanger des livres.



Le principe est simple : Prendre ou donner un livre, lire sur place ou emporter : tous les livres sont les bienvenus (romans, BD, documentaires, livres pour enfants, magazines, ...) pourvu qu'ils soient en bon état ! Chacun est acteur du bon fonctionnement des boîtes à livres. C'est un bon moyen pour donner une seconde vie à vos livres et publications, plutôt que de les jeter.

Comme tous les équipements communaux, cette installation est mise sous la protection collective des usagers. Si chacun fait preuve de civisme et respecte le matériel, sa longévité pourra être assurée.

Bon usage et bonnes lectures.

Le boulodrome



Constitué de quatre terrains, il a été inauguré le 4 Octobre 2020 par Madame le Maire, en présence d'une trentaine de Warlusiennes et Warlusiens, adeptes de la pétanque. Cet équipement réalisé sur la place de la mairie vise à créer de la vie dans le village, dans une logique intergénérationnelle. Quel que soit leur âge, les habitants peuvent donc s'y retrouver en famille ou entre

amis. Il est à la disposition de tous.

Déjà plusieurs personnes se sont montrées intéressées par la création d'un club.

Les activités de maintien en forme

Le programme « Bien vieillir » piloté par la Communauté de Communes des



Campagnes de l'Artois, s'adresse aux seniors. Les ateliers sont basés sur le maintien des capacités de la personne et de son équilibre. L'animation est réalisée par un professeur d'activités physiques adaptées de l'association SIEL BLEU (Sports, Initiatives Et Loisirs).

Les séances ont lieu tous **les mercredis matin** à la salle polyvalente de Warlus **de 10 heures 15 à 11 heures 15**, y compris pendant les vacances scolaires. Mais ce programme a dû être interrompu en raison de la crise sanitaire. **La reprise a été fixée au jeudi 10 Juin**

Pour tout renseignement complémentaire voir :

<https://campagnesartois.fr/animations/seniors>

Pour les inscriptions s'adresser au service organisateur, par téléphone au **03 21 220 200** ou par mail à alexandre.pennequin@campagnesartois.fr

Le sport du lundi : L'association 3 A (Association Aide Atout) de Bihucourt a proposé d'assurer des cours hebdomadaires de gymnastique d'entretien organisés à la salle polyvalente **le lundi de 18 h 15 à 19 h 15**.

Ces séances ont repris en juin dans le respect des mesures sanitaires.

La ZUMBA fait son retour à Warlus :

Madame Léna BERTHAUD, éducatrice sportive dans l'Arrageois a souhaité étendre la pratique sportive de la ZUMBA à Warlus. Ces séances se déroulent à la salle polyvalente de Warlus **les jeudis de 18 à 19 heures** et éventuellement le mercredi après-midi pour les enfants.

Une première séance de découverte a eu lieu le 17 Juin.

La reprise, après la période estivale, est fixée au **jeudi 9 Septembre 2021**.

Pour ces activités tributaires de la situation sanitaire, des informations complémentaires vous seront communiquées le moment venu sur la page Facebook, sur le site internet de la commune et dans le bulletin municipal. En particulier, les jauges et mesures barrières (évolutives) devront être respectées.

La micro-crèche, L'école, les transports, les jeunes

La micro-crèche



La micro-crèche « Le Bel Air » est en cours de construction au 7 ter rue d'Arras à Warlus. Les travaux devraient être terminés à la mi-Juin et l'ouverture est prévue vers Août-Septembre 2021, en fonction de l'état d'avancement du chantier. Des mamans et futures mamans ayant déjà demandé des renseignements au sujet de cette micro-crèche, nous

donnerons de nouvelles informations le moment venu.

L'école

L'école communale est fermée depuis 2018. Une convention a été signée avec la Mairie de DAINVILLE en vue d'accueillir les enfants de WARLUS en âge de scolarité élémentaire ou maternelle. Tous les enfants de notre commune y bénéficient des structures d'accueil communales, au même tarif que les petits Dainvillois (garderie, cantine, activités périscolaires).

L'inscription scolaire est enregistrée **en Mairie de Dainville** aux heures d'ouverture. Les enfants peuvent être pris en charge dès l'âge de 2 ans en fonction des places disponibles.

Vous pouvez trouver les renseignements par école sur le site de la commune de Dainville : <http://www.mairie-dainville.fr/fr/information/73917/ecoles>

Les transports

Le transport scolaire mis en place lors de la fermeture de l'école communale pour emmener nos écoliers vers Dainville n'a pas pu être maintenu car il concernait un trop faible nombre d'élèves.

Mais pour les **collégiens et lycéens**, et également pour toute personne particulière, le réseau OSCAR bus continue à assurer la quarantaine de lignes interurbaines régulières et quelques centaines de circuits scolaires. Tout usager disposant d'un titre de transport valide peut donc profiter de l'étendue du réseau.



Les tickets sont disponibles à bord et peuvent aussi bien être achetés à l'unité ou sous forme de carnet de 10 voyages. Un abonnement mensuel est également possible.

Le réseau OSCAR est subventionné par la région Hauts-de-France en ce qui concerne le transport scolaire qui est gratuit.

Notre commune bénéficie des trajets de cars du réseau OSCAR de la ligne n° 520 qui relie AUXI-LE-CHATEAU à ARRAS. Des renseignements complémentaires sont consultables sur le site : transports.hautsdefrance.fr, puis cliquer sur l'icône « autocar » ou « transport scolaire », puis sur le **département** et on accède aux tarifs et aux horaires.

Centres aérés

Les centres de loisirs sont gérés par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.

Un espace spécifique permet d'y inscrire directement vos enfants tout en ayant des renseignements variés sur l'organisation, les dates, les communes d'accueil, etc... Vous pouvez y accéder directement à l'adresse ci-après :

<https://jeunesse.campagnesartois.fr/>

Informations jeunesse en Hauts-de-France

Le centre d'information pour la jeunesse en Hauts-de-France met à disposition un portail ergonomique et intuitif qui intègre un moteur de recherches greffé sur une base de données avec plus de 250 fiches traitées sur 9 grandes thématiques.

Il recense également l'ensemble des dispositifs et aides financières pour les jeunes et les contacts qualifiés spécialistes (plus de 3 000 organismes référencés) pour leur accompagnement.

Toute l'actualité et les événements pour les jeunes en région y sont relayés. Les guides thématiques et dépliants y sont consultables et téléchargeables.

Enfin, pour un accompagnement personnalisé, les utilisateurs retrouveront les coordonnées des structures Information-Jeunesse présentes en Hauts-France.

Le site : ij-hdf.fr

Histoire et patrimoine

Le château a été construit au XV^{ème} mais un incendie ruina la majeure partie de cet édifice au XVI^{ème} siècle et il fut reconstruit en fin du XVII^{ème} par Jean-Baptiste BOUCQUEL. Situé derrière l'église, dans un parc de 12 hectares, l'ensemble constitue une propriété privée ouverte au public lors des journées du patrimoine.

D'octobre 1914 à mars 1916, le 10^{ème} puis le 17^{ème} corps d'armée, chargés de tenir le front devant Arras y ont établi leur Quartier Général. Il a reçu la visite de personnalités importantes, notamment le Général Joffre, puis Raymond Poincaré, Président de la République et enfin le Général Foch. Lorsque les Britanniques ont pris le relais sur le front d'Artois en 1916, le château a été occupé par le Quartier Général (Head Quarter Staff) de la 14^{ème} Division d'Infanterie légère anglaise et a servi de résidence à son chef : le Général Snow.

L'église Saint Lambert a été construite au XVI^{ème} siècle, la toiture et le chœur ont été rénovés au XVIII^{ème} siècle. Le clocher est une ancienne tour de garde. Ce clocher a fait l'objet d'une restauration en 1844. La cloche, qui porte l'un des prénoms de l'épouse d'un ancien maire, sonne les heures et les demi-heures.

Quelques offices sont encore célébrés dans cette église qui, comme le château, est ouverte au public lors des journées du patrimoine en septembre.



Le blason Dans une des cheminées du château de Warlus, se trouve une plaque en métal qui porte le même blason que celui qui se trouve en haut de la tour de l'église, sauf qu'il supporte deux animaux (lévriers ou léopards). Ce blason porte une couronne de comte. L'armorial des communes du Pas-de-Calais où l'on trouve Warlus, ne reprend ni la couronne comtale, ni les deux animaux de chaque côté. Le blason utilisé actuellement dans les courriers et bulletins d'information de la commune respecte donc la conformité héraldique de cet emblème communal, sans référence à la famille comtale.

La mairie est une construction réalisée en pierre blanche au XIX^{ème} siècle. Une date est gravée sur une pierre en façade, au-dessus du balcon.

Le monument aux morts, érigé après la Première Guerre Mondiale comporte les noms des militaires et victimes civiles de la commune, tombés lors des deux conflits mondiaux.

La stèle des femmes déportées a été inaugurée le 9 Octobre 2009. Cette stèle rappelle les 92 000 femmes et enfants disparus dans le camp de Ravensbrück surnommé "L'enfer des Femmes" au cours de la guerre 1939-1945.

Les dispositions du PLUi Travaux et clôtures

Dans la mesure où la plupart des constructions de notre commune se trouvent dans le périmètre du **site classé** de l'église et du parc du château, un permis de démolir



doit obligatoirement être déposé, pour tous travaux de démolition dans le village, et, pour les travaux de toute nature, ainsi qu'une demande de permis de construire ou une déclaration préalable de travaux pour les clôtures.

Pour toute opération, il convient donc de respecter strictement les règles édictées dans le Plan

Local d'Urbanisme intercommunal Est (**PLUi-Est**) de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (**CCCA**) qui a été approuvé le 10 Décembre 2020. Il est consultable sur le site de la Communauté de Communes :

<https://www.campagnesartois.fr/documents-a-telecharger/category/51-plui-de-l-est> et également en mairie de Warlus.

Rappel : Pour les clôtures anciennes, le PLUi stipule que la reconstruction, l'extension ou la réfection des murs d'enceinte ou de murets existants à la date de l'approbation du PLUi sont autorisées.

Pour les nouvelles clôtures : En front à rue et sur les marges de recul, les clôtures doivent être constituées :

- Soit par des haies composées d'essences locales
- Soit par des dispositifs à claire-voie doublés ou non d'une haie composée d'essences locales.

Les murs bahut d'une hauteur maximale de 0,80 mètre sont autorisés.

Les murs pleins en brique ou pierre blanche sont autorisés.

La hauteur totale des clôtures est limitée à 1,50 mètre.

Sur les limites séparatives, la hauteur totale des clôtures est limitée à 2 mètres. Les murs pleins sont autorisés, mais pas d'aspect plaques béton.

Enfin, s'agissant des végétaux, il est rappelé qu'il n'est permis d'avoir des haies, arbres, arbrisseaux et arbustes plantés à une distance inférieure à deux mètres de la limite de la propriété voisine, ou des voies publiques, qu'à la seule condition que **la hauteur de ces plantations ne dépasse pas deux mètres et qu'elles n'empiètent pas sur le domaine public ou la propriété voisine.**

Dans le cas de plantations à plus de deux mètres de la limite de propriété, celui sur la propriété duquel avancent les branches des arbres, arbustes et arbrisseaux du voisin, peut contraindre celui-ci à les couper (article 673 du Code Civil).

La taille des branches doit se faire au moins à l'aplomb de la limite séparative des deux propriétés.

Commerces ambulants et de proximité

La commune a relevé la liste des professionnels et artisans domiciliés à Warlus et qui sont à votre disposition. Cette liste figure en page 17 du présent document et sur le site internet warlus.fr onglet **vie pratique** rubrique **artisans et commerçants**

Le site de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois donne également tous les renseignements utiles sur l'ensemble des commerces de proximité ou services auxquels chacun peut faire appel :

<https://annuaire.campagnesartois.fr/artisans-commerçants.html>

De plus, trois commerçants ambulants desservent notre commune de Warlus dans les conditions suivantes :

BOULANGERIE « Les Maîtres du Pain » : Pains ordinaires et pains spéciaux, viennoiseries, pâtisseries sur commande. **Tous les jours, sauf les jeudis et dimanches, de 10 heures à 12 heures.**

Nathalie : 06 50 78 50 62

EPICERIE « Au Panier Boirysien » : Epicerie, fruits et légumes de saison, produits laitiers, charcuterie et fromages à la coupe, viandes et poisson (portions individuelles sous vide).



Tous les mercredis dans la matinée.

Cédric : 06 86 84 07 14

POISSONNERIE : Poisson frais en provenance directe de Boulogne-sur-Mer, crustacés, salaisons.

Tous les jeudis de 10 heures 45 à 12 heures

Charlotte : 06 59 31 27 33.

DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE : De plus, l'EARL FATOUS avec l'enseigne « **Le coing de nature** » dont le siège est à Dainville, a installé à l'angle des rues d'Arras et de St Omer à Warlus, un distributeur de produits de la ferme, fruits et légumes de saison, pommes de terre, œufs et produits laitiers, **disponible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.**

Les activités professionnelles

- **Cabinet de pédiatrie :**
Docteur Nabil WASSOUF
5 Rue de St Omer Tél : 03 91 19 13 75
- **Infirmières :**
 - **Brigitte DABLEMONT CARTON**
7 rue de Berneville Tél : 06 64 53 88 63
 - **Hélène DEMANESSE**
2 ter rue de la Bassure Tél : 06 74 67 92 12
 - **Lucette BRISSEZ SAJOT**
4 bis rue de St Omer Tél : 06 15 43 80 77
- **Salon de coiffure et coiffure à domicile Hommes et Femmes :**
Danièle et Sandrine GAFFET
4 bis rue de la Bassure Tél : 03 21 58 20 88
- **Couverture-Zinguerie :**
Freddy LAMARRE
6 ter rue du Château Tél : 03 21 58 93 63
- **Peintures Décoration intérieures et Extérieures, Revêtement de sols :**
 - **Philippe HAULTCOEUR**
5 Rue du Château Tél : 03 21 24 80 39
 - **Eric MOERMAN**
16 Résidence Le Petit Clos Tél : 06 87 32 25 55
- **Dépannage et vente de matériel informatique :**
ALL'INFORMATIQUE : Allan GROLEZ
5 Rue de la Bassure Tél : 03 21 16 93 54
- **Chambres d'hôtes :**
AU JARDIN ANGLAIS : René HANOT
1 Rue d'Arras Tél : 03 21 58 20 38
- **Espace Game :**
62 INSIDE : Sandra AUCREMANNE
15 Rue d'Arras Tél : 06 79 58 67 92
- **Paysagiste, entretien parcs et jardins :**
AZURIAL
Rue des Tourelles Tél : 03 21 22 88 15

Animation et manifestations

L'association Warlus Loisirs Animation (WLA)

Depuis de nombreuses années, cette association participe à l'animation de la vie communale et organise, en lien avec le Conseil Municipal, des manifestations où chacun peut venir se détendre et passer un moment convivial.

Son siège social est à la mairie et sa présidente est actuellement Madame Naomi LOVING. Cette association communique vers la population de manière indépendante et possède sa propre page Facebook : **Warlus Loisirs Animation**

Le calendrier des manifestations communales

Organisées soit par le Conseil Municipal, soit par « Warlus Loisirs Animation » soit, pour certaines, en collaboration entre les élus et les membres de WLA, ces manifestations rythment la vie de notre village. Elles font l'objet d'une communication préalable et vous sont données ci-après à titre indicatif :

- Cérémonie des vœux : Janvier
- Mardi gras : Février
- Soirée de Printemps
- Chasse à l'œuf : lundi de Pâques
- 8 Mai
- Fête des voisins : Juin
- Ducasse : avant dernier week-end de Juillet
- Tournoi de boules : Début Octobre
- Halloween : Fin Octobre
- 11 Novembre
- Fête de Noël

La salle polyvalente



Elle peut être louée pour des manifestations privées. Les caractéristiques de cette salle figurent sur le site internet de la commune, comme indiqué dans la présentation du site en page suivante.

Les tarifs et conditions de location ainsi que la mise en ligne du calendrier de réservation de la salle polyvalente devraient donner plus de lisibilité aux éventuels utilisateurs.

A la disposition de tous : un défibrillateur



Un Défibrillateur Automatique Extérieur (DAE) est à la disposition de tous, occupants de la salle ou passants. **Il est accroché sur le mur extérieur de la salle polyvalente, sous le préau, entre l'entrée de la salle et la boîte à livres (voir p.10).**

Warlus, un village connecté

L'adresse **du site web** de la commune est : **warlus.fr**



L'architecture du site est organisée autour de quatre onglets dans le bandeau bleu et 17 rubriques réparties comme suit :

Onglets	Rubriques
Accueil	
La commune	Actualités de la commune La mairie Le conseil municipal Les bulletins municipaux La salle polyvalente Scolarité Histoire et patrimoine
Les services	Démarches administratives Etat civil Urbanisme
Vie pratique	Les associations Artisans et commerçants Hébergement Gestion des déchets Informations pratiques L'eau Agenda intercommunal

La pratique des liens avec d'autres sites a permis de simplifier notre présentation communale tout en assurant une actualité réelle des informations concernées qui ne seront plus à modifier par nos soins (exemple pour les diverses informations sur la Communauté de Communes, la CAF et la CPAM).



La page Facebook de la commune a été créée le 11 Novembre 2020. Ce nouvel outil de communication permet d'être plus proche des Warlusiens et de partager en temps réel des informations et les actions communales. Il est demandé aux abonnés de respecter la charte déontologique des utilisateurs de Facebook.



Vous pouvez donc vous abonner à cette page dont l'adresse est :

Warlus Mon Village.

Edition : Juillet 2021